

ANNEE 2025

**SEANCE PUBLIQUE
DU 13 FEVRIER 2025**

Délibération n°

2025006

Date de convocation : 07/02/2025

Date d'affichage : 17/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19
Pouvoirs : 3
Nombre de votants : 22

Vote : 22
Pour : 18
Abstention : 4 (Mme ITHOURRIA – M. BRESAC – Mme LE CAM – Mme GRABET dit BOUCHET)
Contre : 0

Adopté à la majorité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 février 2025, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & MM. Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Mikel AMILIBIA, Jean-Baptiste HALTY, Frédéric ETCHEGARAY, Marc PERRIER. Mmes Valérie RECARTE, Céline FAYS, Sylvie ITHOURRIA Maud BARRAL, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Guénaël LE CAM, Laure TREMOUILLE.

Absent (e) s excusé (e) s : M. Arnaud PALOVSKY (pouvoir à M. Yannick BASSIER) Mmes Nathalie HARAN (pouvoir à M. le Maire), Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Laure TREMOUILLE).

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET

OJ n°6 : Exonération temporaire de loyers du local commercial situé 167 allée de Bielle Nave

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire explique que l'entreprise Etxe Pastor (enseigne Pastor Etxea) traverse actuellement une période compliquée qui génère une fragilité susceptible de compromettre sa capacité à maintenir ses activités et à réaliser des bénéfices

Dans le but de soutenir les responsables, et de leur permettre de retrouver une stabilité commerciale et économique, M. le Maire propose de neutraliser le paiement de deux mois de loyers des locaux communaux situés au 167 allée de Bielle Nave.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal l'exonération de paiement des loyers de Février et Mars 2025.

Le Conseil Municipal,

- APRES avoir entendu Monsieur Le Maire dans ses explications,
- APRES en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le



ID : 064-216401000-20250213-D_2025006-DE

DECIDE

D'exonérer l'entreprise Etxe Pastor des loyers de février et mars 2025.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait à Bassussarry, le 13 février 2025.



Le Maire,
Michel LAHORGUE



Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le



ID : 064-216401000-20250213-D_2025006-DE